



Des Aides à l'habitat

Pour les Propriétaires Occupants



Le contexte

Le Grand Angoulême a instauré un Programme d'Intérêt Général (PIG). Il propose jusqu'en 2027 une aide financière complémentaire à l'ANAH pour les travaux d'économies d'énergie et d'adaptation, ainsi qu'un accompagnement technique et administratif assuré par notre association SOLiHA Charente. Cette démarche est conduite en partenariat avec l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), et les 38 communes de l'agglomération.

En pratique

Les bénéficiaires

sont les propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale, ayant des revenus modestes ou très modestes (voir tableau «critères de ressources»)

Testez votre éligibilité puis créez votre compte sur monprojet.anah.gouv.fr

Les travaux

Les subventions mobilisables concernent des travaux portant sur :

- > la réduction d'au moins 35 % de la consommation énergétique d'un logement.
- > la rénovation d'un logement pour une accession à la propriété.
- > l'adaptation d'un logement à une situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment inscrits au registre du commerce ou au répertoire des métiers et bénéficiant du label "Reconnu Garant de l'Environnement" (RGE).

Ils ne doivent en aucun cas commencer avant l'accord des organismes sollicités.

Les subventions

Ces subventions sont calculées sur l'enveloppe HT des travaux éligibles, dans la limite de 35 000 € HT, avec des taux variant de 45 % à 100 %, selon les subventions mobilisables.

Ces aides engagent le propriétaire à occuper le logement durant 3 ans en tant que résidence principale.

Les critères de ressources

Revenu fiscal de référence (dernier avis d'imposition)

Nbre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence (dernier avis d'imposition)	
	Très Modeste	Modeste
1	16 229 €	20 805 €
2	23 734 €	30 427 €
3	28 545 €	36 591 €
4	33 346 €	42 748 €
5	38 168 €	48 930 €
Par personne supplémentaire	4 813 €	6 165 €

Les démarches pas à pas

SOLiHA Charente est mandaté pour vous accompagner dans vos projets : notre équipe vous informe sur les différents dispositifs d'aides existants, réalise une visite technique de votre logement, vous conseille, constitue et suit les dossiers de demandes de subventions.

Pour tout renseignement veuillez contacter

GrandAngoulême Habitat

2 rue Jean Mermoz

ANGOULEME

05.86.07.20.66

grandangouleme.habitat@grandangouleme.fr



Un exemple concret

Une personne aux revenus très modestes achète une petite maison vétuste sur l'Agglomération du Grand Angoulême avec de nombreux travaux à prévoir, notamment des travaux d'économies d'énergie. Elle est sensible aux questions environnementales mais ne pourra pas réaliser tous les travaux nécessaires à rendre la maison saine, belle et performante.

Le projet et les travaux envisagés

- > Remplacement de la porte d'entrée
- > Isolation par l'extérieur d'une extension datant des années 70
- > Remplacement des fenêtres anciennes
- > Installation d'un poêle à granulés de bois
- > Installation d'une VMC double-flux
- > Isolation des combles perdus avec de la ouate de cellulose
- > Le propriétaire se réserve des travaux de finition et des travaux non éligibles (électricité, enduits, sols)

Le montant des travaux éligibles : 18 899 € HT

19 939 € TTC

Les subventions mobilisables

- > Subvention Anah : 9 449 € (50%)
- > Bonus sortie de passoire : 1 500 €
- > Subvention département : 2 835 € (15%)
- > Subvention Grand Angoulême : 1 890 € (10%)

Total subventions : **15 674 €**

soit 79 % du montant total TTC des travaux

Bilan

L'accompagnement de SOLiHA Charente a permis au propriétaire de définir un projet de travaux global et performant. Les subventions mobilisées ont permis au propriétaire de réaliser tous les travaux nécessaires et de mieux les faire, notamment en utilisant des matériaux naturels et du matériel plus performant.

SOLiHA Charente

127 rue de Royan - 16710 SAINT-YRIEIX sur Charente

05.45.95.62.02 - contact.charente@solihha.fr

www.solihha16.fr

